

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3495)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE 13

À la première phrase, substituer aux première et dernière occurrences du mot :

« violences »

le mot :

« infractions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.